

La CGT saisit le SG du pôle ministériel

Lors de la réunion de la Commission paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale complémentaire d'action sociale (CPPS) le 03 octobre, Alan avait demandé une augmentation de tarif sur le panier de base. L'administration comme les syndicats l'ont refusé.

Pour la CGT cette hausse de prix avait pour seul but d'améliorer la trésorerie du prestataire. Quant à l'administration elle préserve ainsi son budget en évitant de financer la hausse de tarif à hauteur de 50 % de la cotisation d'équilibre.

Il n'en n'a pas été de même pour les options ...

L'administration veut imposer une hausse du tarif des options de +14 %, sans augmenter sa participation alors que la totalité des organisations syndicales ont voté « contre » cette augmentation et que le règlement intérieur de la CPPS stipule qu'il n'y a pas de voix prépondérante !

L'administration tente de s'asseoir sur le caractère paritaire du pilotage et du suivi pour le volet santé du dispositif de protection sociale complémentaire.

Cette décision prise en commission paritaire est illégitime car elle ne respecte par son règlement intérieur.

La CGT a demandé au Secrétaire général du pôle ministériel (par [courrier du 31.10.2025](#)) de ne pas appliquer la hausse de tarif de +14 % pour les options et de prévoir la tenue d'une nouvelle réunion de la CPPS conduisant à une autre délibération.

En cas de refus, la CGT pourrait utiliser d'autre voie de recours.

Pour la CGT, le prestataire à but lucratif ALAN a optimisé ses réponses à l'appel d'offre pour emporter le marché et aujourd'hui le déséquilibre financier pour les options est manifeste. En effet, nous estimons que les tarifs qu'il a fait appliquer au moment de la mise en place du dispositif sur les options ont tronqué la situation faisant qu'aujourd'hui des hausses de prix importantes sont nécessaires au détriment des adhérents.

De ce fait, la question de la dénonciation de l'accord ministériel par l'employeur est posée.

Montreuil, le 20 novembre 2025

Le saviez-vous ?

Le SG/DRH d'ALAN a été nommé, en date du 07/09/2025, au « Comité de sélection pour le recrutement aux emplois d'inspecteurs des finances », en tant que « personnalité qualifiée », alors même que l'assureur a remporté le marché santé de la PSC au ministère des finances !